

Réunion publique

St-Martin-en-Bresse

5 novembre

En tribune CPDP : Jean-Yves OLLIVIER, Anne-Marie ODUNLAMI

En tribune GRTgaz : Denis SUISSE-GUILLAUD, Thierry LAMY,
Ludovic LECELLIER

Durée : 1 heure 35

1. Ouverture

Jean-Yves OLLIVIER, Président de la Commission particulière du débat public (CPDP)

Bonjour à toutes et à tous. Merci d'avoir répondu à notre invitation pour participer à cette réunion du débat public. Pour commencer, je donnerai la parole à Monsieur l'adjoint au Maire de Saint-Martin-en-Bresse qui va nous accueillir.

1

L'adjoint au maire de St-Martin-en-Bresse

Bonsoir mesdames, bonsoir messieurs. La commune de St-Martin a le plaisir d'accueillir ce soir sur son territoire et dans sa salle la Commission nationale du débat public (CNDP) et GRTGaz pour nous parler du projet de la canalisation de transport de gaz naturel. Je vais leur laisser la parole et bon débat.

1. Présentation

2. Présentation du débat public

Jean-Yves OLLIVIER

Merci bien et merci à la commune de nous avoir facilité l'organisation. D'abord, quelques mots d'introduction pour vous présenter le débat public. Pourquoi un débat public ? La Commission nationale du débat public a été saisie par GRTGaz qui est maître d'ouvrage de ces projets, en janvier 2013 et au vu de ces deux projets, la CNDP a décidé de soumettre au débat public les deux projets présentés : le projet Val de Saône qui vous concerne et le projet Arc Lyonnais qui est le tronçon sud de ce projet. Nous avons un débat public pour deux projets qui sont en continuité physique, mais qui n'ont pas forcément les mêmes justifications. Quel est l'objectif de ce débat public ? C'est d'organiser la concertation avec le public sur les projets avant la prise de décision de leur réalisation.

Nous sommes donc tout à fait en amont des prises de décision, aucune décision n'a encore été prise. On est loin de l'enquête publique et de la déclaration d'utilité publique et GRTGaz vous donnera le calendrier potentiel de ces procédures. C'est au vu d'un avant-projet que la

Commission nationale du débat public provoque cette concertation. Cette procédure de débat public est récente puisque créée par la loi de 1995 modifiée en 2002. En 2002 la Commission nationale du débat public est devenue une autorité administrative indépendante, indépendante du pouvoir politique et indépendante des autorités administratives. La Commission nationale du débat public est chargée de veiller à la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement et d'équipement d'intérêt national.

Ce sont des projets d'une certaine ampleur ayant un impact important sur le territoire. La Commission nationale veille aussi aux bonnes conditions d'information du public sur le projet et elle émet tous les avis et recommandations de nature à favoriser et développer cette concertation avec le public. La Commission nationale ayant décidé d'organiser un débat public a désigné une Commission particulière du débat public (CPDP), chargée d'organiser et d'animer le débat sur ces deux projets de gazoducs. Elle a nommé une Commission de six membres. Nous sommes cinq de la Commission aujourd'hui : Anne-Marie Odunlami, qui est à mes côtés, Séverine Barberet, qui est dans la salle derrière, Jean Sornay qui est également derrière, Michel Habig et moi-même. Cette Commission particulière est indépendante du maître d'ouvrage (GRTGaz) et des pouvoirs publics.

C'est-à-dire que nous avons eu toute latitude pour organiser ce débat, pour répondre aux objectifs d'information du public et de débat sur la réalisation de ces ouvrages. La CPDP diffuse une information complète, transparente et objective sur les projets à destination du public. A ce stade, tout le monde a les mêmes informations, que ce soient les élus, les associations, les organismes consulaires et les citoyens concernés ou intéressés par ces projets. La Commission particulière permet à la population de s'exprimer dans le cadre des réunions publiques ou par le biais de contributions écrites. La réunion d'aujourd'hui s'intègre dans ce cycle de réunions et les contributions écrites peuvent être aussi un moyen pour chacun d'intervenir dans le débat. Enfin, la CPDP veille à ce que le maître d'ouvrage réponde aux questions posées par le public.

Trois principes fondamentaux s'appliquent au débat public.

D'une part, le principe d'équivalence. Toute personne quel que soit son statut a la possibilité de s'exprimer, de poser une question, d'émettre un avis ou une proposition et tout le monde est soumis aux mêmes règles de prise de parole dans l'organisation de ces réunions de débat public.

Principe de transparence : l'information doit être claire et accessible à tous sans privilégier quiconque et toute cette information est mise sur le site internet de ce débat public, à la fois le dossier du maître d'ouvrage qui a été élaboré par le maître d'ouvrage, mais validé par la CPDP et la CNDP et toutes les contributions qui sont ou seront rédigées par des intervenants. Figure également sur ce site de façon exhaustive le compte-rendu de chacune des réunions publiques, les verbatim qui sont consultables, par tous, sur le site internet.

Argumentation : le débat se construit autour d'opinions argumentées. Les réunions de débat public ne sont pas des référendums pour savoir qui est pour et qui est contre. La Commission particulière du débat public a le mandat d'enregistrer tous les arguments qui seront présentés par les uns ou par les autres concernant ces projets, de noter toutes les difficultés qui peuvent être soulevées dans le domaine de l'impact territorial et toutes les questions qui se posent sur l'opportunité de réaliser ou pas ces projets. Le débat public porte à la fois sur l'opportunité de réaliser ces ouvrages et sur l'impact sur le territoire si ces projets se réalisent. Concernant l'opportunité de leur réalisation, deux réunions particulières, deux réunions thématiques se sont tenues récemment : le 22 et le 23 octobre. L'une était à Dijon et l'autre à Lyon au cours desquelles un coup de projecteur a été spécifiquement donné sur les justifications de réalisation de ces ouvrages. Je vous indique

que la réunion de Lyon, qui est un peu une référence pour approfondir les justifications de réalisation de ces ouvrages, a été filmée et est consultable sur notre site internet.

Notre déontologie : nous sommes neutres. Nous n'avons pas à prendre parti pour ou contre les projets dont nous sommes chargés. Nous n'avons donc pas, en conclusion de toutes ces réunions publiques, à donner un avis en faveur ou contre le projet. Par contre, comme je vous l'ai dit, nous avons l'obligation d'enregistrer les argumentaires des uns et des autres et les difficultés qui peuvent surgir, toutes les questions que vous vous posez sur leur réalisation.

Enfin, l'indépendance : comme je l'ai dit, la CPDP est indépendante du maître d'ouvrage et des pouvoirs publics.

Concernant ces deux projets Val de Saône et Arc Lyonnais, nous avons organisé des réunions sur l'ensemble du fuseau d'études – je parle de fuseau d'études dans la mesure où la décision de réalisation n'ayant pas encore été prise, il n'y a pas de tracé. C'est un fuseau d'études. Le maître d'ouvrage (GRTGaz) précisera ce qu'il entend par fuseau d'études dans lequel pourrait s'inscrire la réalisation de ces ouvrages. 19 réunions publiques ont été organisées à proximité immédiate ou sur le fuseau d'études de Saint-Avit dans la Drôme à Voisines dans la Haute-Marne. Projet qui concerne les deux ouvrages : Arc Lyonnais au sud et Val de Saône au nord. Projet qui concerne trois régions, six départements et se déroule sur à peu près 400 kilomètres de long. 17 réunions ont été localisées dans le fuseau d'études ou à proximité immédiate pour permettre de recueillir principalement les argumentations du public concernant les impacts territoriaux qui peuvent être les impacts sur l'agriculture, sur l'environnement, l'impact sur les communes et leur développement. Ces 17 réunions sont les lieux pour s'exprimer sur ces sujets-là. Comme je l'ai dit tout à l'heure, deux autres réunions thématiques se sont plus focalisées sur l'opportunité de réalisation de ces ouvrages. Quelle sera la suite de ce débat public ? Les réunions de débat public se déroulent entre la mi-septembre et la mi-décembre. Nous sommes dans la deuxième moitié de ce cycle de réunions. La CPDP produit à la fin du débat public un compte-rendu exhaustif du débat et des opinions exprimées. C'est là que nous reprendrons tous les arguments que nous aurons entendus et enregistrés. Le maître d'ouvrage, dans la foulée, décide dans un délai de trois mois après la remise de ce rapport des suites qu'il entend donner à la réalisation de ces projets et des conditions éventuelles de poursuite concernant le tracé ou les conditions de réalisation.

Après mon introduction sur le débat public, il y aura une présentation synthétique du projet par GRTGaz qui permettra l'ouverture des échanges avec vous et c'est le cœur de la réunion d'avoir un échange directement entre la Commission particulière, le maître d'ouvrage et vous-mêmes. La partie questions/réponses ou prise de position répondra à quelques principes concernant une intervention au micro pour que la réunion puisse être intégralement enregistrée avec présentation de celui qui prend la parole pour que nous puissions là aussi le répercuter avec un temps de parole limité. Si par hasard il y avait des argumentaires plus compliqués, plus complexes, plus longs à développer, les cahiers d'acteurs sont des outils, en particulier pour les collectifs, associations, organismes consulaires ou collectivités, pour développer leurs arguments sur la réalisation de ces ouvrages. Voilà ce que je souhaitais vous dire en introduction avant de passer la parole à GRTGaz pour leur présentation synthétique. Je vous remercie.

3. Présentation du projet par GRTgaz

Denis SUISSE-GUILLAUD, Directeur du projet Arc Lyonnais et Val de Saône

Merci Monsieur le Président. Bonsoir mesdames et messieurs les membres de la Commission, mesdames, messieurs. Merci monsieur le Maire pour votre accueil. Je me présente. Je suis Denis Suisse-Guillaud, le responsable du projet. A mes côtés, Thierry

Lamy, le directeur technique du projet et Ludovic Lecellier qui est le responsable des études. Nous vous ferons une présentation à plusieurs voix tout en essayant de rester simples et assez vivants. La première partie de notre présentation concernera évidemment GRTGaz. Qu'est-ce que le réseau de transport de gaz naturel ? Ensuite, on essaiera de répondre à la question : pourquoi ces projets ? Puis mes collègues se rapprocheront du territoire vous concernant et vous livreront les principales informations et notre appréciation à ce stade.

En ce qui concerne GRTGaz, qu'est-ce que c'est GRTGaz ? C'est une émanation de l'ex Gaz de France qui est maintenant devenue une filiale de GDF Suez et de la Caisse des Dépôts. GRTGaz, c'est environ 3 000 personnes dont 500 pour la région qui nous occupe. En gros, la Bourgogne, Rhône-Alpes et PACA. Vous avez présents ce soir les exploitants locaux que vous connaissez bien, messieurs et mesdames les Maires, et qui sont au premier rang. Ils pourront répondre à vos questions si nécessaire. Quel est le métier de GRTGaz ? Le métier de GRTGaz, c'est de transporter le gaz naturel depuis les points frontières jusqu'au consommateur. Il faut bien comprendre que nous ne vendons pas de gaz. Les vendeurs de gaz, c'est GDF Suez, c'est Eni, vous voyez la publicité actuellement sur vos écrans. C'est Direct Energie.

C'est toute une série de gens qui vont vous voir, qui vont vous démarcher pour éventuellement vendre leur gaz. Simplement, ils viennent nous voir, nous, pour qu'on le(ur) transporte. Nous sommes les gestionnaires du réseau. Effectivement, on entretient et on développe un réseau de transport de gaz naturel en France, dans les trois quarts de la France. Ce réseau fait 32 000 kilomètres et il a été construit en 50 ans. C'est un sujet qu'on connaît bien et ce réseau maintenant fonctionne depuis 50 ans. Le réseau de GRTGaz : vous l'avez ici sur cette carte qui apparaît à l'écran. Le réseau principal de GRTGaz, c'est 7 000 kilomètres de canalisations de gros diamètre et les points bleus, ce sont des stations de compression. Pour que le gaz circule dans les tuyaux à environ 30 kilomètres/heure, il faut le comprimer comme vous pouvez le comprendre.

Nous sommes à proximité d'une des stations de compression qui s'appelle Palleau pas très loin de chez vous. Une station de compression est d'ailleurs adossée à la forêt. Ça sera un des points de passage de notre projet, mes collègues vous le présenteront. S'affichent à l'écran les arrivées de gaz sur notre territoire. 99 % du gaz est importé en France puisqu'il reste quelques productions à Lacq, mais c'est en train de se terminer. Vous voyez les flèches vertes au nord qui symbolisent les arrivées venant du nord et de l'est (Russie, Norvège, et Pays-Bas essentiellement). Et puis les flèches bleues au sud, à Fos-sur-Mer et à Montoire, à l'ouest, à côté de Nantes, ce sont les arrivées par bateau. Si vous voulez, le réseau est ainsi fait que la majorité du gaz arrive par le nord et ce qui devait se produire est en train d'arriver.

C'est qu'on constate des engorgements précisément dans votre région et cet engorgement qui est symbolisé par le sablier rouge sur la carte, j'y reviendrai tout à l'heure, détermine la création de deux zones : une zone qui est bien alimentée avec un vrai marché du prix de gros du gaz, bien évidemment pas le prix du particulier ; la zone nord qui est assez bien irriguée. Vous voyez, il y a de multiples entrées. Et puis la zone sud où il n'y a qu'une entrée, c'est Fos-sur-Mer. Je vous le dirai tout à l'heure aussi, le désengorgement de ce secteur-là est une des principales motivations de la réalisation de Val de Saône. Viennent de s'afficher à l'écran les deux projets pour simplement signifier que Val de Saône et Arc Lyonnais font partie du réseau principal de Gaz de France et qu'ils viendront compléter le réseau.

Maintenant, on va se rapprocher du territoire et vous verrez qu'après on se rapprochera de plus en plus de chez vous. A droite pour vite en parler, c'est le projet Arc Lyonnais qui part de Saint-Avit qui est une station de compression et qui en faisant un grand arc de cercle autour de Lyon arrive à Etrez, au nord de Bourg-en-Bresse qui est aussi une station de

compression. A gauche, vous voyez le projet qui nous concerne ce soir. Ce projet part d'Étrez à côté de Bourg-en-Bresse. Il évite Louhans et il traverse la vallée de la Seille au niveau de Louhans. Il vient à Palleau, station de compression, et ensuite il se dirige en faisant une large boucle autour de Dijon pour rejoindre Voisines qui est aussi une station de compression. Vous avez là, mes collègues en parleront plus largement, les deux fuseaux des projets soumis au débat public.

Un fuseau, c'est un secteur d'environ 4 à 5 kilomètres dans lequel on estime pouvoir trouver, après concertation et après étude fine, un ou plusieurs tracés de moindre impact. Qu'est-ce que c'est une canalisation de gaz naturel ? C'est un tuyau en acier de 1,20 mètre de diamètre, assez haut. Ce sont des tuyaux qui font 15 à 18 mètres de long et qui sont soudés entre eux. Vous voyez les soudures, ce sont des petits anneaux blancs sur la diapositive et les tuyaux sont ensuite mis en terre et recouverts d'au moins 1 mètre de terre. Ce projet-là fait, le Président vous l'a dit, environ 200 kilomètres entre Étrez et Voisines. C'est bien un seul débat public, mais deux projets qui sont concernés par ce débat public. Il faut rendre hommage à la CNDP qui a souhaité effectivement, pour rendre compréhensible le sujet, agglomérer les deux projets pour (en) faire un seul débat public.

Mais pour nous, ce sont deux projets qui seront réalisés selon des modalités différentes. Le coût du projet à ce stade est d'environ 600 millions d'euros et entièrement assumé par GRTGaz. Et puis il faut raccorder les tuyaux qui arrivent dans les stations de compression et il y a trois interconnexions, sur des terrains GRTGaz, qui sont situées à côté des stations de compression (Étrez, Palleau et Voisines). Pourquoi ces projets ? Vous reconnaissez notre carte de tout à l'heure et le gaz arrive au nord de la France. Il y a eu un fait générateur d'un développement nouveau, c'est le petit carré qui s'inscrit à Dunkerque en haut, c'est la création d'un nouveau terminal méthanier. Ce terminal méthanier est en cours de construction, il est réalisé par EDF et Total. Il sera opérationnel l'année prochaine. Pour évacuer le gaz qui arrive, il fallait de nouvelles installations.

On a commencé à créer, vous voyez tout de suite sous ce carré violet, une petite section en orange, c'est le premier gazoduc qui est construit maintenant, qui va être mis en terre, qui s'appelle les Hauts de France. C'est en gros Dunkerque-Compiègne. Je continue ensuite de Compiègne à Voisines. Vous en avez entendu parler tout à l'heure, c'est le projet Arc de Dierrey, toujours en 1,20 mètre de diamètre, toujours les mêmes caractéristiques. La déclaration d'utilité publique vient d'être obtenue, les travaux commenceront l'année prochaine dès le beau temps revenu. Ensuite, nous avons aussi pris le sujet par un autre côté, c'est dans le sud que démarre la procédure pour un gazoduc, toujours avec les mêmes caractéristiques, qui s'appelle Eridan et qui mesure 1,20 mètre de diamètre également et l'enquête publique vient de se terminer.

Vous voyez que petit à petit on crée une diagonale Fos-Dunkerque. Nos deux projets viennent terminer cette diagonale Fos-Dunkerque qui n'a pas d'intérêt en soit. Simplement, elle a l'intérêt de nous connecter un peu mieux aux zones d'approvisionnement, de pouvoir jouer un petit peu sur les approvisionnements nord et sud par un nouveau réseau. Tout à l'heure, je vous signalais l'engorgement qui est au niveau de Val de Saône, ça permettra de lever cet engorgement pour aboutir à un prix unique de gros du gaz naturel en France alors qu'actuellement, pour les industriels, pas pour les particuliers, il y a une différence d'environ de 15 à 20 %. Ça bouge tout le temps, mais en gros 15 % entre le nord et le sud.

Les industriels du sud, et en particulier ceux du couloir de la chimie à Lyon, réclament aux pouvoirs publics des solutions, le plus rapidement possible pour lever cet engorgement. C'est une autre diapositive pour vous expliquer ce que je viens de vous dire. La zone sud-ouest, c'est Elf Aquitaine. C'est lié au gaz de Lacq. La zone sud-ouest et la zone sud vont fusionner début 2015. Par contre, pour les zones nord et les zones sud qui induisent des prix différents, je vous l'ai dit, l'objectif est d'aboutir à une levée de cet engorgement et une

fusion des prix à fin 2018. Voilà à ce stade ce que je pensais vous dire. Je vais maintenant passer la parole à Thierry Lamy sur le sujet Val de Saône et le territoire. Merci.

Thierry LAMY, Chef de projet

Merci. Bonsoir à tous. Après la présentation du projet et de ses enjeux, je vous propose d'aborder les incidences d'un projet de canalisation sur le territoire concerné. Les principales incidences d'un tel projet ont lieu pendant la phase des travaux. On va balayer les grandes étapes de construction d'une canalisation, ce qui permettra de visualiser ce que pourront être les travaux et leur impact associé. Avant toute chose, avant toute intervention sur un territoire, avant d'intervenir sur une parcelle on fait un état des lieux avec le propriétaire ou l'exploitant agricole concerné pour figer l'état initial qui sera le point de départ de nos travaux. Sur l'image en haut à droite, vous pouvez voir la première phase des travaux qui est la réalisation d'une piste de travail. Cette piste est destinée à la construction de la canalisation, à la circulation des engins, et aux différentes phases de travaux que nous aurons à faire pour construire la canalisation.

Pour une canalisation de 1,20 mètre de diamètre, l'emprise de cette piste de travail est d'environ 40 mètres de large. C'est ce qui permettra, comme je le disais, d'amener, par exemple, les tubes le long de la piste – c'est la photo du bas – et d'aligner les tubes tout au long de la piste où sera construite la canalisation. La phase suivante, une fois les tubes amenés le long de la piste, c'est la construction de la canalisation proprement dite. Cette construction se fait par soudage des tubes bout à bout, ici par soudage automatique. Il y a, en fait, une intervention humaine qui est d'aligner la machine, mais une fois que la machine est alignée, c'est elle qui fait le cordon de soudure entre les deux tubes bout à bout. Une fois que cette canalisation est construite, on passe à la phase suivante qui est l'ouverture de la tranchée.

C'est une ouverture avec des engins de travaux publics classiques qu'on peut voir assez souvent lors de travaux publics. Pour une canalisation de 1,20 mètre, on est sur une profondeur d'environ 2,50 mètres. Dans cette opération, on le voit sur la gauche de la photo, on voit le cordon de terre. On procède au tri des terres entre la terre végétale et les déblais. On y reviendra encore un petit peu après. C'est cette phase qui est importante. La canalisation est construite. On procède à l'ouverture de la tranchée. On essaye que cette phase soit la plus courte possible puisqu'on a une tranchée ouverte. La phase suivante est l'enfouissement de la canalisation au fond de la tranchée. On va déposer la canalisation en acier au fond de la tranchée avant de la recouvrir sous 1 mètre de terre. Si on reprend le schéma dessous, on voit sur la partie gauche, la partie gauche de la piste de travail qui est destinée au stockage des terres. D'un côté, la terre végétale et à côté les déblais tranchés.

La partie droite ici, qui est l'autre partie de la piste de travail, est destinée plutôt à la circulation des engins et à la zone de travail, la construction de la canalisation et puis par exemple à la mise en fouille comme on le voit au-dessus de la canalisation. Une fois la canalisation au fond de la tranchée, on peut procéder au remblaiement et puis après à la remise en état de la surface du sol. Là, par exemple, en traversant une vigne en haut de cette vue, on voit la remise en état des sols. On le verra après, sur ce type de canalisation, on peut replanter une vigne. Il est tout à fait possible de replanter une vigne. Ici, on est juste après la remise en état. Si on veut replanter des vignes tout de suite après le chantier, c'est tout à fait possible au-dessus d'une canalisation. Un peu plus loin de la remise en état, ici on voit que l'activité agricole a repris et on repère le bornage de loin en loin au-dessus d'une canalisation. J'y reviendrai ensuite pour voir ce qui reste après notre chantier.

Quelles sont les incidences prévisibles si on résume ? Sur le cadre de vie bien sûr, la période des travaux est la période où la gêne est principalement ressentie. Il y a une circulation des

véhicules. Les engins travaillent sur la piste de travail, mais il faut bien qu'ils arrivent jusqu'à cette piste de travail. On met en place des plans de circulation avec les communes où on va chercher à minimiser l'impact du chantier sur le cadre de vie des riverains. A GRTGaz, notre objectif pour ce type de projet, c'est d'essayer de limiter les impacts et de favoriser la cohabitation du chantier avec les riverains. L'impact sur l'agriculture, on a parlé du tri des terres. Celui-ci a pour vocation de minimiser l'impact sur l'activité agricole. Le fait de remettre de la terre végétale au-dessus permet une reprise plus facile des activités agricoles. Comme je l'ai dit, on avait fait un état des lieux au départ, on fait un état des lieux contradictoire à la fin du chantier avec les deux états. Ça permet de calculer les indemnités pour les pertes de cultures, c'est-à-dire toutes les pertes qu'il pourrait y avoir sur l'activité agricole.

Enfin, sur l'environnement, là aussi les effets principaux sont pendant la période des travaux. Ça peut être provoqué par les terrassements, par la circulation des engins. Afin de minimiser ces effets, on met en place des mesures de réduction, voire de compensations environnementales. Tout ce qui est décidé lors de nos études est suivi pendant la période de travaux par un spécialiste de l'environnement. Un chantier d'une telle ampleur, c'est-à-dire sur 200 kilomètres de long, on a dit 1,20 mètre de diamètre, a aussi des retombées positives sur un territoire. On peut aller jusqu'à 600 personnes tout au long du chantier pour la totalité d'un projet comme celui-ci. Il y a forcément quelques retombées sur l'hébergement et sur la restauration. Il y a une vie qui se crée tout au long du chantier qui dure environ 18 à 24 mois. Et puis aussi sur l'activité même du chantier. C'est-à-dire que GRTGaz s'efforce de s'intégrer localement. GRTGaz favorise la sous-traitance locale. On a des activités privilégiées comme les terrassements, le transport, etc. Et puis aussi des recrutements de main-d'œuvre pendant la durée du chantier sur des activités spécifiques. Ce sont essentiellement des manœuvres, mais c'est selon le prestataire qui réalise les travaux. L'envergure peut être d'échelle différente.

Une fois que le chantier est terminé, qu'est-ce qui reste après la mise en service ? Il reste une bande de servitude. Certains sont au moins sensibilisés à ça. Il y a aujourd'hui une canalisation qui existe sur le territoire de Saint-Martin-en-Bresse, avec un diamètre de 800mm, posée à la fin des années 70 avec une servitude associée. Aujourd'hui, pour une canalisation de diamètre de 1,20 mètre, il y a une servitude qui est de 20 mètres de large. Qu'est-ce que c'est qu'une servitude ? C'est un protocole qui est signé entre le propriétaire et GRTGaz. On signe une convention amiable pour pouvoir passer notre canalisation et pouvoir intervenir en tout temps sur cette canalisation. Si jamais on avait à intervenir ultérieurement après sa mise en service, on peut accéder dans cette bande de 20 mètres librement.

Ça impose au propriétaire de ne pas construire de bâtiment dur au-dessus de cette canalisation et puis aussi quelques restrictions concernant les cultures puisqu'on se limite aux arbres inférieurs à 2,70 mètres. Autre vue aussi pour expliquer plus largement la servitude, avant toute chose, il est important de retenir que pour un projet neuf, c'est la canalisation qui s'adapte au territoire et pas l'inverse. C'est-à-dire qu'on va prendre en compte ce qui existe aujourd'hui. On peut le voir en circulant, mais aussi tout ce qui est projet. C'est-à-dire qu'ultérieurement on va recueillir auprès de vous quels sont les projets connus de lotissements, de zones artisanales, éventuellement aussi de salles des fêtes, d'écoles. Peut-être que vous avez d'autres projets. Tous ces projets vont être pris en compte dans la définition du tracé de moindre impact.

Une fois la canalisation construite, à ce moment-là, quelles sont les restrictions ? On retrouve la bande non constructible de 20 mètres dont on vient de parler. C'est la servitude signée avec les propriétaires. Et puis en dehors de cette zone, toute construction est autorisée avec une restriction concernant les établissements recevant du public de plus de 100 personnes. Par exemple, ça pourrait être chez vous une salle des fêtes ou une école où, dans une bande de 600 mètres, il y a une analyse à faire entre l'ouvrage et le porteur du projet pour vérifier que cet établissement est compatible avec l'ouvrage. C'est pour ça que je

vous disais tout à l'heure qu'on essaye au préalable d'anticiper et de voir quels sont vos projets d'aménagement du territoire. En revanche, il n'y a pas de restriction concernant une maison individuelle, un hangar ou quoi que ce soit de ce genre.

Pour résumer et pour reprendre les incidences prévisibles après la mise en service, on en a parlé, mais l'activité agricole reprend normalement après les travaux. Le tri des terres favorise cette reprise. Il peut rester néanmoins quelques impacts dans des cultures spécifiques. On a parlé tout à l'heure des vignes, mais on est plutôt *a priori* à l'est des vignes. Elles ne sont pas concernées par le fuseau d'études. Par exemple, on a vu des cassis un peu plus au nord, ça peut avoir des impacts un peu plus importants dans des cultures pérennes. Sur les milieux naturels, les impacts sont *a priori* faibles, avec une réserve aussi cependant sur les secteurs boisés où forcément, comme on peut le voir aussi sur l'image, il y a un moment où les arbres ne sont plus replantés puisqu'ils font plus de 2,70 mètres et il y a forcément un petit impact sur le milieu naturel et sur le paysage.

Notre ouvrage reste discret. Ce qu'on peut voir et ce qu'on repère lorsqu'on se promène dans la campagne, c'est le balisage au-dessus de notre canalisation. Ici, une balise ou une borne. D'une balise ou d'une borne, on voit la suivante. C'est ce qui nous permet, à nous, exploitant, de repérer la canalisation et de faire savoir aussi que la canalisation est là. Et puis aussi vous pouvez voir des postes de sectionnement. Ce sont des robinets qui peuvent interrompre la circulation du gaz. Sur la canalisation existante aujourd'hui, il y a un point de sectionnement ; par exemple Diconne. C'est une petite enceinte de quelques centaines de mètres carrés où il y aura un robinet qui permettra d'arrêter le transit de gaz. Voilà ce que je voulais vous dire en première approche sur les incidences du projet. On pourra y revenir un peu plus tard si vous le souhaitez. Maintenant, on va se rapprocher encore un peu plus de vous, c'est-à-dire vous présenter le fuseau d'études sur le territoire et vous expliquer aussi les enjeux qu'on a pu repérer.

Ludovic LECELLIER, Directeur d'études sur le projet Arc Lyonnais et Val de Saône

Bonsoir à tous. Je vais vous présenter comment nous avons déterminé le fuseau qu'on vous présente ce soir. Le projet Val de Saône comme vous l'ont dit mes collègues, c'est un projet qui fait environ 200 kilomètres de long, qui traverse trois régions, quatre départements et plus que des régions administratives ; ça traverse quatre régions naturelles qui sont du sud au nord : la Bresse, le Val de Saône, les plaines de l'est dijonnais et le Langrois. Ce que vous pouvez voir sur cette carte que vous pouvez retrouver en page 6 du cahier du maître d'ouvrage, c'est la particularité de ce projet ; nous sommes ce qu'on appelle en parallèle, en doublement de la canalisation existante, la canalisation qui a été posée dans la fin des années 70 en diamètre 80 centimètres. Ce qu'on essaye de faire en premier lieu, c'est de garder ce parallélisme et de rester en doublement proche.

Durant les 30 dernières années, il y a eu un développement de la région, mais ce développement nous permet d'envisager quand même de rester dans ce parallélisme et on a regardé dans nos premières études les enjeux urbains (l'urbanisation), les infrastructures qui sont construites, les enjeux agricoles, l'archéologie et l'environnement, pour déterminer un fuseau. Plus précisément, sur le secteur qui nous intéresse ce soir vous retrouverez au nord de cette carte, carte qui figure page 11, la station de Palteau qui est aujourd'hui une station de compression qui sera ensuite une station de compression et d'interconnexion. Tous les petits traits noirs que vous voyez sur cette carte sont en fait des canalisations de gaz existantes. Vous retrouvez le DN 80 centimètres, ce qu'on appelle l'artère de Bourgogne chez nous, qui traverse du nord au sud.

Mais juste au nord d'Allerey-sur-Saône au point où il y a Saint-Gervais-en-Vallière, il y a une autre petite interconnexion régionale d'où partent plusieurs canalisations. Le futur projet n'a pas besoin de se connecter à cette interconnexion puisque comme vous l'a dit

Monsieur Suisse-Guillaud, c'est une autoroute du gaz. C'est notre réseau principal, on ne va pas se connecter au réseau régional. On partira directement de Palleau et on descendra au sud le plus directement possible. Ce qui explique pourquoi à cet endroit ou au niveau de la confluence de la Saône et du Doubs, on a élargi notre fuseau. Il fait un peu plus de 5 kilomètres de large. La particularité aussi de cette zone, c'est que vous avez énormément de zones naturelles protégées. Vous avez la zone Natura2000 de la forêt de Cîteaux, vous avez la ZNIEFF de la Deûle et ça crée en fait un couloir naturel dans notre fuseau aujourd'hui qui nous amène en fait jusqu'à la traversée de la Saône et du Doubs. Ensuite, le développement de la Communauté de Communes des Trois Rivières de Verdun a fait qu'on n'a pas pu ouvrir ce fuseau vers l'ouest, on l'a élargi plutôt vers l'est jusqu'à deux lignes haute tension de Ciel et de Sermesse. Ensuite, la particularité de cette zone, c'est qu'une fois la nationale 73 traversée, on arrive sur Saint-Martin-en-Bresse et Saint-Didier-en-Bresse et on retrouve en fait de grands espaces de forêts et de grands espaces d'élevages, aussi de volailles. Pour la deuxième partie du fuseau plus au sud à partir de Diconne où vous avez un poste de sectionnement comme vous l'a dit Monsieur Lamy, on est vraiment dans la Bresse louchannaise avec ses paysages particuliers avec des étangs, des zones boisées, de la pâture, des zones cultivées drainées, beaucoup de drainage et puis de l'habitat dispersé.

Ce qui explique pourquoi la canalisation existante est vraiment au milieu de notre fuseau parce qu'on ne sait vraiment pas par où on va passer aujourd'hui, si on passera à l'ouest ou à l'est de cette canalisation. La dernière particularité de votre région, c'est le passage de la vallée de la Seille comme vous l'a dit tout à l'heure Monsieur Suisse-Guillaud à l'ouest de Louhans qui est une zone protégée avec énormément d'intérêt au niveau faune et flore, mais qui est aussi une zone urbanisée avec de l'industrie. C'est une zone très particulière pour nous. On continue ensuite dans la Bresse avec les enjeux dont je vous ai déjà parlé tout à l'heure. Tout ça pour vous dire voilà comment on a défini notre réseau et tout ça va nous permettre de continuer nos études avec la concertation et ensuite nous permettra de déterminer dans ce fuseau un ou des couloirs de moindre impact pour ensuite arriver à un tracé de moindre impact. Je vais passer la parole à Monsieur Suisse-Guillaud qui va vous parler du planning du projet.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Pour terminer, on va donner un calendrier du projet indicatif. L'année 2013 est consacrée au débat public puisque nous avons commencé, comme l'a dit Monsieur le Président, vers le mois de mars à rédiger les documents. Cette année est consacrée au débat public qui se terminera à la fin de l'année. Bien retenir que ce projet n'est pas décidé. Nous allons le décider, au mieux, s'il se décide, en juin 2014. C'est à peu près là que nous déciderons à l'issue du débat public, à l'issue de quelques études complémentaires, si nous le réalisons puisqu'il s'agit de mobiliser 600 millions d'euros et qu'il faut justifier auprès de nos instances de décision. Il faut aussi que la Commission de régulation de l'énergie (CRE) qui est l'autorité indépendante qui décide des projets d'infrastructure, nous y autorise. Si on décide en juin 2014, le calendrier indicatif pourrait être le suivant : une enquête publique à peu près à la même période que maintenant (fin 2015).

Si cette enquête publique est positive, nous pourrions démarrer au printemps 2016 et pas à l'automne 2015 les premiers travaux d'archéologie et en particulier de diagnostic archéologique. C'est un sujet qu'on connaît mal pour nous en Bresse et peut-être qu'après ce diagnostic il y aura des fouilles plus importantes à faire. On s'est laissé tout 2016 pour le faire en vue de commencer les travaux au printemps 2017 et d'avoir deux étés ou deux printemps de pose qui sont le printemps 2017 et le printemps 2018 pour une mise en service qui pourrait être envisagée fin 2018. C'est assez optimiste ou volontariste selon les cas. Vous avez compris que la décision est prévue mi 2014, on n'est pas sous la pression de la décision. C'est pour ça qu'il est intéressant que ce débat public se situe au bon moment.

Ensuite, mes collègues vous l'ont dit, si on s'achemine vers une décision, on reviendra vous voir pour les études plus fines et en particulier comment on aboutit au tracé ou à plusieurs tracés. Mais il faudrait arriver en tout cas à un tracé de moindre impact assez partagé avec les territoires pour le soumettre à enquête publique fin 2015. Je vous l'ai dit, GRTGaz, ce n'est pas quelqu'un qui fait quelque chose sur le territoire et qui part après. Nos équipes seront là pour entretenir et exploiter le réseau. Vous aurez encore des interlocuteurs. Si on veut revenir sereinement chez vous, il faut que la phase de construction, voire la phase de concertation se soit bien passée. Voilà pourquoi on a intérêt à bien présenter ce projet. C'est une des vertus de ce débat public. C'est le premier contact avec le territoire finalement, (Monsieur le Président, c'est le premier contact), mais de nombreux autres suivront. Je vous remercie de votre attention et je vous repasse la parole, Monsieur le Président.

Jean-Yves OLLIVIER

Merci pour cette présentation synthétique. GRTGaz a dans sa besace bien d'autres éléments d'information plus précis qu'elle sortira lorsque les questions se feront plus précises sur des sujets particuliers.

1. Echanges avec la salle.

Jean-Yves OLLIVIER

Nous abordons maintenant la phase débat public. En préalable, je vous dirai que toute question est intéressante. Ne vous brimez pas dans les questions à poser. Si vous avez des interrogations particulières, n'hésitez pas, c'est le moment. Je passe le micro à Anne-Marie Odunlami qui va animer ce débat.

10

Anne-Marie ODUNLAMI, membre de la CPDP

Merci Président. Bonsoir à tous. Nous arrivons au moment crucial, au moment important qui est celui du débat public, c'est-à-dire des questions que vous allez poser et des réponses qui seront apportées soit par GRTGaz qui est le promoteur de ce projet, soit éventuellement par la Commission si vous avez des questions concernant la Commission. Quelques précisions avant de poser vos questions. Nous avons, pour des raisons de méthode et notamment d'enregistrement, besoin que vous vous signaliez en levant le bras ou la main et que vous attendiez qu'un micro vous soit donné pour que tout le monde puisse entendre la question. Ensuite, il faut que vous vous nommiez sachant que vous pouvez être une personne, un citoyen d'une des communes concernées ou bien un collectif, un représentant d'une institution ou d'une collectivité. Il est important pour l'enregistrement que l'on puisse savoir qui vous êtes. Enfin, troisième prescription, essayez de tenir dans le temps qui sera indiqué à l'écran pour poser votre question. Si d'aventure vous souhaitiez développer davantage, le Président vous a indiqué tout à l'heure que vous aviez la possibilité de déposer un cahier d'acteur. Nous sommes arrivés au bon moment, c'est le temps des questions, qui commence ?

Georges BERNARD, agriculteur, EARL La Bragnotine, Bragny-sur-Saône

Je suis en EARL avec mes fils. Je voudrais savoir sur les terrains drainés comment ça se passe parce que les drains sont environ à 1 mètre de profondeur et les collecteurs sont un petit peu plus profonds. Nous avons aussi un réseau d'irrigation privé. C'était pour savoir sur la commune de Bragny-sur-Saône ce qui va se passer au niveau des drainages et des canalisations d'irrigation.

Anne-Marie ODUNLAMI

GRTGaz connaît cette question et a une réponse à vous apporter.

Thierry LAMY

Oui. On l'a dit depuis le début du débat, mais on est très très en amont pour ce projet. On est très en amont des études, on n'est pas allé dans le détail des études. Par contre, il est vrai que mon collègue Ludovic Lecellier l'a dit, on a repéré les zones qui sont drainées. L'exploitant qui est aussi présent nous avait dit qu'on avait aussi des drainages très profonds. C'est une particularité du projet qu'on n'a pas encore traitée dans le détail, mais qu'on va traiter. Des solutions seront trouvées, on a les Chambres d'Agriculture qui sont nos interlocuteurs, on fait des études agricoles avec elles. Ce sont elles qui ont identifié déjà un petit peu la typologie des cultures sur le territoire. Et puis on travaillera aussi pour définir les meilleures solutions pour rétablir la même fonctionnalité de drainage, après les travaux, que vous avez aujourd'hui. C'est ça notre objectif.

11

Anne-Marie ODUNLAMI

Est-ce que je peux me permettre de demander à GRTGaz de préciser un petit peu plus comment il procède puisqu'il y a un problème de profondeur de la canalisation dans ce cas-là ?

Thierry LAMY

Je ne suis pas un spécialiste du drainage dans le détail, mais ce que l'on sait, c'est qu'autour de notre piste de travail, on met, pendant la période des travaux, des collecteurs pour isoler la piste de travail qui n'est plus drainée le temps des travaux. C'est la première chose. Le collecteur sera à la profondeur qu'il faudra pour que le drainage fonctionne chez vous. La problématique réside en fait dans l'après travaux, comment on rétablit le drainage notamment, est-ce qu'on passe au-dessus ou en dessous et comment les collecteurs sont reliés entre eux. C'est une étude particulière qui sera faite au moment, on est très très loin de cette étude-là. Elle sera faite avec les représentants du monde agricole – vous, vous connaissez le drainage et son fonctionnement – pour que l'on définisse la bonne solution ensemble.

Anne-Marie ODUNLAMI

D'autres questions ?

Jean-Louis MORATIN, agriculteur, élu représentant de la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire, Ciel

Dans ce cadre-là, j'avais déjà assisté à une précédente réunion et je vous avais dit que sur la commune de Ciel – je ne vais pas parler à la place du Maire – il y a un projet de maison de retraite. Il sera à moins de 600 mètres du tracé. Puisque vous n'avez plus besoin de relier la commune de Saint-Gervais, pour aller au plus droit, vous allez prendre Saint-Didier-en-Bresse. Est-ce que vous avez commencé à travailler sur ce dossier-là ? J'avais une autre question aussi par rapport au drainage. Quelles garanties par rapport au chantier de drainage assurez-vous ? Est-ce qu'on a des garanties par rapport à nos réseaux de drainage ? J'avais aussi une autre question parce que je vois qu'il me reste un petit peu de temps. La dernière canalisation date de 1978 si je me souviens bien. Vous êtes déjà intervenus plusieurs fois pour des réparations. En discutant un petit peu avec les gars qui intervenaient, on nous dit que la ferraille est de mauvaise qualité. Est-ce que vous pouvez nous donner des précisions par rapport à tout ça ?

Anne-Marie ODUNLAMI

Trois questions si j'ai bien résumé ce que Monsieur vient d'exprimer.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Si vous me permettez, Madame la Présidente, je donnerai pour la troisième partie la parole à Denis Grandjean ou à son collègue pour répondre plus ponctuellement sur la canalisation existante parce que je ne connais pas bien le sujet. Concernant l'EHPAD et concernant l'idée qu'on aille tout droit, c'est le TGV qui va tout droit, c'est l'autoroute. Nous, nous ne sommes pas forcés d'aller tout droit. On ne va pas non plus faire des zigzags comme un tire-bouchon. Effectivement la ligne droite est la plus courte mais nous, ce qui nous intéresse, c'est de pouvoir passer un ouvrage qui évite cet EHPAD. Vous le signalez, on l'a bien noté, on ira voir le Maire de Ciel en temps utiles bien évidemment. On verra ça. Si on doit passer plus près de cet EHPAD parce que techniquement c'est la meilleure solution, on trouvera les solutions techniques, c'est-à-dire sur-épaissement, épaisseur plus grande du tuyau ou enfoncement plus profond pour passer plus près parce que les 600 mètres dont on vous a parlé tout à l'heure, ce sont les distances standards avec du tube standard.

Concernant la garantie de drainage, question difficile. Bien évidemment, je ne parle pas de vos réseaux ici, ils doivent très bien fonctionner, mais je pense que certains réseaux ont besoin sans doute d'un coup de jeune aussi. Je dis ça pour voir en Bresse du sud des réseaux assez anciens qui ont 30-40 ans et qui ne sont pas forcément d'une performance avérée. Refermons la parenthèse. Sur ce sujet-là, je pense qu'il faudra qu'on discute avec vous, qu'on trouve les bons interlocuteurs, qu'on trouve les bons bureaux d'études, les bonnes entreprises de drainage avec vous. Je parle à deux titres avec vous, bien évidemment comme exploitant agricole, mais surtout comme Chambre d'Agriculture. Nous, nous ne sommes pas des spécialistes du drainage. Honnêtement, tant que vous nous direz que ça ne fonctionne pas, on trouvera les solutions pour y revenir.

Pour bien faire les choses, il vaut mieux commencer à les faire bien la première fois. Si vous avez des entreprises de drainage, les compétences en drainage localement, on peut faire appel à elles, mais on n'est pas du tout fermé à collaborer sur ce sujet-là. Ce qu'on a sur le drainage, c'est une obligation presque de résultat. C'est un outil de travail pour vous, on a

une quasi-obligation de résultat. Après, il faut s'entendre sur le terme « résultat », mais en tout cas le terme « fonctionnalité » voulait bien dire qu'on retrouve au moins un réseau à l'identique. Sinon mieux puisque des fois on donne un petit coup de jeune à ce réseau. Sur ce sujet-là, pour terminer, on va passer ou on passera une convention avec les Chambres d'Agriculture pour définir tous les types d'indemnisation et les cas particuliers. Je pense que sur le drainage, on peut ouvrir une page particulière, un paragraphe particulier, une dizaine de pages particulières, je ne sais pas quelle place ça prendra, et vous nous direz ce que l'on convient ensemble. Là-dessus, ce n'est pas notre métier, on a construit 30 000 kilomètres de canalisation en acier. Ça, on sait bien faire. On sait comprimer le gaz, je ne suis pas sûr qu'on sache faire et je suis même certain que l'on ne sache pas faire des drainages. On verra avec vous pour trouver les moins mauvaises solutions.

Denis GRANDJEAN

Bonjour à tous. Pour compléter un petit peu la réponse, on connaît bien les entreprises de drainage sur la région puisque régulièrement on fait des travaux de drainage à proximité des canalisations existantes. Les entreprises sont bien connues et on reprendra et on fera les efforts nécessaires pour travailler avec elles. On est déjà en relation permanente avec elles.

Pour (les travaux sur) la canalisation existante (le 800), ces dernières années, nous avons fait un certain nombre de travaux parce que nous assurons une maintenance régulière de cette canalisation et nous passons notamment un piston instrumenté à l'intérieur de la canalisation qui permet d'identifier des petits défauts qu'il pourrait y avoir sur la canalisation et auquel cas on les traite. Ce n'est pas un problème de qualité de la canalisation, de l'acier, c'est un problème de vie de la canalisation. Ce sont des défauts qu'on identifie et que l'on veut expertiser un peu plus. Quelquefois effectivement, on a fait des interventions pour couper des manchettes sur cette canalisation-là, mais il n'y a pas eu de problème particulier notifié sur cette canalisation posée en 1978.

Anne-Marie ODUNLAMI

Une question là-bas.

Pierre BONDON, riverain de Devrouze

Bonsoir. J'habite à Devrouze, c'est une petite commune située pas très loin de Lessard où apparemment d'après le plan le gazoduc pourrait passer. Je voulais vous demander comment c'est reconnu d'utilité publique, comment ça peut être reconnu d'utilité publique et de quelle façon ? Est-ce parce que ça va être du gaz à distribuer à des entreprises privées ou alors est-ce que le gaz pourrait éventuellement servir à la population, serait distribué dans les petites villes et les petits villages ? C'est pour savoir de quelle façon ça se présente du fait que ça soit reconnu d'utilité publique.

Anne-Marie ODUNLAMI

Bien, Monsieur. GRTGaz ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

L'utilité publique, c'est un terme générique dans une procédure à l'issue d'une enquête publique. Le ministre en l'occurrence décide, ce n'est pas le Préfet qui décidera dans ce cas-là. Messieurs les Maires, vous avez l'habitude pour vos enquêtes d'utilité publique que ça soit plutôt le Préfet qui signe l'arrêté. Là, c'est le ministre qui autorise tout ça. Ça ne nous confère qu'un avantage, c'est de pouvoir dire sur les propriétés sur lesquelles on n'arrive pas à passer, on va passer quand même. Ça ne nous donne pas l'autorisation d'exproprier, on n'a pas le droit d'exproprier. On doit négocier avec les propriétaires pour obtenir des accords amiables. Assez souvent, on a besoin d'utilité publique pour les successions parce qu'on n'arrive pas à trouver les destinataires. Le Préfet signe ce qu'on appelle des servitudes d'utilité publique, servitudes légales et là, il suffit qu'on publie ça aux hypothèques et ça devient exécutoire.

Pour boucler la procédure, c'est une forme de finalisation de la procédure, mais elle ne nous donne pas l'autorisation de vous expulser de votre territoire, simplement de passer et de vous donner les indemnisations qui sont définies à ce moment-là par le juge à l'expropriation même si on n'exproprie pas. Vous avez posé la question de la desserte. Utilité publique, ce n'est pas lié à la desserte. C'est reconnu d'utilité publique parce que les pouvoirs publics considèrent que ce gazoduc et ce type d'infrastructure remplit une mission de service public. Il n'y a pas plusieurs entreprises qui peuvent construire plusieurs tuyaux. GRTGaz, comme Gaz de France autrefois, avait une mission de service public. Indépendamment du caractère public ou privé de l'entreprise, certaines missions de puissance publique sont conférées à des entreprises privées. Ça sera le cas.

GRTGaz est donc reconnu comme une entreprise exploitant un service public, qui est le transport de gaz naturel en France. Puisqu'on vous a dit tout à l'heure sur la présentation générale qu'il n'y avait qu'un seul transporteur sur les trois quarts du territoire, l'autre étant sur son territoire seul exploitant également. Concernant la desserte des communes, ça répond à des sujets un peu autres. Techniquement, desservir une commune quelle qu'elle soit à partir de ce gazoduc ne rentre pas dans les clous. Là, on ne desservira que les très grosses unités industrielles s'il y en a ou les centrales de production d'électricité. Vous n'êtes pas concernés, il y en avait à côté de Montchanin en région Bourgogne, mais il y a éventuellement un projet de centrale dite de production d'électricité à partir de gaz dans la région lyonnaise.

Ça, ça pourrait desservir à partir de cette canalisation parce que cela transite de grosses quantités de gaz naturel. Pour le raccordement de votre commune si tel est le cas, c'est une procédure bien particulière. Vous devez faire un appel d'offres. Voilà simplement cette petite diapositive. Une canalisation de transport fait 1,20 mètre et la pression est de 67 bars, 60 kg au centimètre carré. Une canalisation de distribution fait 10 centimètres de diamètre et ce sont 4 bars et moins. Il y en a une qui est en acier, l'autre est souvent en plastique ou en PEHD. Une réglementation assez précise est venue dire comment les communes devaient procéder pour se faire raccorder, elles doivent lancer un appel d'offres et trouver un concessionnaire pour organiser la distribution du gaz. Je ne sais pas si c'est le cas en 71.

En tout cas, il y a un partenaire qui est assez incontournable quand les communes se posent des questions, c'est le Syndicat d'Énergie de votre département. Globalement, je ne sais même pas si les rapports sont bons sur cette diapo, mais d'un côté on a plutôt un transit de gaz et desserte de très grosses unités et de l'autre un fin maillage. Le réseau de distribution fait près de 200 000 kilomètres en France pour vous donner un ordre d'idée. Le réseau de transport fait 32 000 kilomètres et il passe sous les trottoirs. La réglementation n'est pas du tout la même, c'est une autre entreprise qui fait ça, c'est GRDF, ce sont nos cousins, ou

dans certains cas des régies municipales ou locales à Grenoble, à Mulhouse, à Strasbourg. Voilà pour faire simple, je ne sais pas si j'ai répondu à votre question, Monsieur.

Anne-Marie ODUNLAMI

Question suivante ?

Hubert BONNEFOY, Maire de Saint-Didier-en-Bresse et agriculteur

Vous avez parlé tout à l'heure d'un état des lieux qui était fait avant travaux. Je voulais savoir si vous faites un état des lieux précis des accès, c'est-à-dire des routes, notamment routes intercommunales. J'imagine qu'avec les engins, ça peut poser des problèmes au niveau des accès. Je voulais juste ajouter aussi que je pense que vous avez un déficit d'information auprès des propriétaires parce que moi j'ai eu le cas de personnes qui faisaient des travaux dans leur jardin avec une micro-pelle notamment et qui se sont fait alpaguer par vos agents de GRDF. Ce serait bien que les propriétaires soient informés un peu plus précisément.

Anne-Marie ODUNLAMI

Merci monsieur. GRTGaz ?

Thierry LAMY

Je vais intervenir sur les deux. En effet, j'ai parlé d'état des lieux dans les parcelles puisque la canalisation traverse les parcelles. Mais il est évident, aussi pour nous, que tout ce qui est accès et route pour les communes, donc tout ce qui est routes utilisées pour les travaux – j'ai parlé du plan de circulation qui est établi et qui justement permet de définir les routes qui peuvent permettre la circulation d'engins – il y a un état des lieux qui est fait avant la période des travaux. On refait un état des lieux avec la commune après les travaux. Ça aussi entre dans la préoccupation du chantier de GRTGaz. Pour ce qui est de l'information auprès des propriétaires, c'est vrai que c'est notre préoccupation de tous les jours. Là, en tant qu'exploitant du réseau GRTGaz, une de nos préoccupations, c'est bien justement de s'assurer et de contrôler les travaux à proximité de nos ouvrages. Malheureusement, tous les ans, on découvre des chantiers qui n'ont pas été déclarés, qui n'ont pas fait l'objet de la procédure habituelle de déclaration de travaux avant chantier. On s'y efforce, mais on n'arrive jamais à 100 %.

Anne-Marie ODUNLAMI

Question suivante ?

Marc FERNOUX, exploitant agricole, Saint-Didier-en-Bresse

Je suis éleveur de volailles de Bresse et je voulais savoir ; si jamais vous traversez un parcours de volailles comment ça se passe ? Parce qu'on est soumis à une réglementation spécifique. Je vois que j'ai des collègues en label qui sont là aussi. Si vous passez dans un parcours, on a un arrêt de production pendant au moins un an. Quand on sème à nouveau après, on a interdiction de remettre des volailles dessus pendant un an.

Anne-Marie ODUNLAMI

Ok. GRTgaz ?

Thierry LAMY

C'est une dimension, un enjeu qu'on a identifié dans nos traités agricoles préalables. On avait vu les AOC. Juste avant la réunion, je parlais avec le Maire-adjoint de Saint-Martin-en-Bresse qui est concerné aussi par l'élevage et je lui demandais justement la particularité des AOC. On a identifié qu'il y a un cahier des charges précis associé aux AOC. On n'est pas encore allé dans le cœur du sujet. Ne pas couper les parcours sera une chose à identifier. Par contre, on n'a pas identifié les parcelles concernées puisqu'on n'en est pas là. On n'en est qu'au fuseau. On en est à l'échelle de 4 à 5 kilomètres. On n'a pas identifié la parcelle. Par contre, ce qu'on va faire prochainement, c'est prendre en compte le cahier des charges, voir qu'est-ce qu'il impose.

Là, vous soulignez le parcours, les interruptions et les impacts que ça peut avoir sur votre élevage. On va entrer dans le cœur du sujet, c'est juste après le débat public. On va aller plus loin dans l'étude agricole et puis justement ça nous permettra de mieux identifier cet enjeu et de le cerner. Pour éviter de couper ces parcours, c'est un enjeu qui sera pesé dans notre étude d'impact et dans le moindre impact, on les évitera. C'est ce qu'on essaiera de faire dans notre définition du tracé de moindre impact. Ce sera un des enjeux aussi à côté des enjeux environnementaux et d'autres enjeux identifiés pendant le projet. De toute façon, au bout du bout, tous les préjudices sont couverts, on l'a dit, l'indemnité agricole, ce n'est pas que la culture, c'est aussi l'élevage et tout ce qui est perte d'exploitation au sens large.

Daniel RATTE, Maire de Ciel

J'ai appris quelque chose ce soir, je ne savais pas du tout qu'on pouvait renforcer la conduite proche d'un ERP. Je l'apprends ce soir alors que j'ai eu la visite de vos services. Je me dis que c'est certainement la bonne chose de passer au plus proche de la conduite existante. Je pense que c'est une bonne solution parce que j'ai réfléchi un petit peu dans ma petite tête et là je parle au nom d'une autre étiquette, je suis vice-président du Syndicat des Eaux. Si vous passez au nord-est de Sermesse, vous vous retrouvez en plein dans les puits de captage du Syndicat des Eaux. Je n'ai jamais entendu parler de votre position par rapport au puits de captage.

Anne-Marie ODUNLAMI

GRTgaz ?

Denis SUISSE-GUILLAUD,

Merci Madame. Monsieur le Maire, ce dont vous n'avez peut-être pas entendu parler, - distinguons bien la canalisation existante de la canalisation nouvelle- quand on construit une canalisation, on a plusieurs choix. On a le choix du tracé, c'est-à-dire qu'on peut s'écarter. Pour les parcours de volailles de Bresse, on essaiera de ne pas les prendre franc droit, on essaiera de les éviter. Les autres solutions, c'est que l'on a la possibilité de s'enfouir plus profondément, voire de sur-épaissir. Si on combine un peu toutes les solutions, on peut, peut-être, trouver vers votre EHPAD des solutions pour se rapprocher de la canalisation existante.

Daniel RATTE, Maire de Ciel

Pour votre information, le permis de construire doit être déposé demain. C'est une grande information pour vous.

Denis SUISSE-GUILLAUD,

Non mais Monsieur le Maire, en plus on va réserver une place, c'est très bien. Evidemment que c'est une construction existante. La question ne se pose pas, on l'évitera. Construisez-la, c'est ce que j'avais répondu à votre administré qui s'était fait l'écho de ce problème ; que Monsieur le Maire la construise et on en tiendra compte. On s'adaptera, mon collègue l'a dit. Concernant les points de captage, oui vous avez raison, on n'aime pas bien traverser les points de captage et l'ARS ainsi que d'autres organismes d'Etat n'aiment pas bien non plus. Tout ce qui est captage, périmètre immédiat, périmètre rapproché, on essaye de ne pas y aller. C'est l'intérêt d'une canalisation de gaz si vous voulez ; c'est qu'on peut, en s'y prenant bien, éviter. On ne fait pas comme les routes de San Francisco, mais on peut essayer d'éviter tout ça. La première mesure qu'on prend, c'est l'évitement. Chaque fois qu'on trouve un enjeu, que ça soit un enjeu humain, mes collègues l'ont dit, l'urbanisation des projets des communes même à très long terme, dites-les nous. C'est vraiment un enjeu agricole (parcours de volailles, des cultures pérennes, des serres). Je ne sais pas si c'est le cas ici, dites-le nous parce que sur le volet agricole avec les Chambres d'Agriculture et sur le volet environnemental avec nos spécialistes, on essaiera d'éviter tout ça. C'est la première façon de répondre aux enjeux du territoire et aux secteurs importants.

Anne-Marie ODUNLAMI

Question suivante ? Le Président vous l'a rappelé tout à l'heure, toute question est légitime aussi simple soit-elle. Pas de question rentrée ? C'est le moment de vous exprimer, c'est important.

Jean-Louis MORATIN, agriculteur, élu représentant de la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire, Ciel

J'en ai une autre par rapport aux forêts. Est-ce que vous essayez d'éviter les forêts ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

Va arriver une diapositive pour expliquer ce qu'on fait dans les forêts. Evidemment, on essaye d'éviter les forêts au maximum. Il faut voir de quelle forêt on parle. Prenons par exemple le cas de Palleau. On est coincé contre la forêt de Palleau et c'est vrai qu'on aura du mal à éviter de traverser la forêt de Palleau ou à faire un détour de 30 kilomètres, mais encore en ne trouvant pas forcément la bonne solution. Prenons le cas de la forêt de Palleau, on va travailler avec l'ONF puisque c'est une forêt domaniale et elle est zone Natura2000. Ça serait la même chose avec les communes et avec les particuliers qu'avec les organismes tels que le CRPF que certains d'entre vous connaissent. L'idée, c'est d'éviter les bois. Quand on ne peut pas les éviter, est-ce que notre canalisation peut servir à une piste d'accès ? Finalement, des fois ça peut être les prémices d'une piste d'accès. On peut rouler à côté de notre canalisation. On peut essayer de trouver des solutions qui combinent les deux. Si on ne peut pas faire autrement, et ça sera le cas à Palleau, on crée la piste de 40 mètres ou 30 mètres pour poser notre canalisation, mais on réduit la bande finale à 10 mètres au lieu de 20 mètres.

Dans les forêts, on essaye d'être le plus étroit possible pour pouvoir malgré tout intervenir, mais sans faire des coupures trop importantes. On discutera beaucoup avec l'ONF, ils ont fait un cahier d'acteur d'ailleurs, ils nous ont rappelé les règles qu'on connaît bien, et là, on essaiera de voir avec eux comment on ne crée pas forcément de nouvelles coupures dans la forêt de Palleau. Soit, on élargit celle existante, soit on en crée une nouvelle, soit on fait un détour. On regardera ça en détail. Le sujet des forêts est faible en longueur, mais il est parfois compliqué à résoudre. Si on veut éviter les trouées dans les forêts, la canalisation fait une espèce de baïonnette avant d'entrer afin que l'on n'ait pas la vue maximale. L'idée, c'est qu'on ait une petite inflexion pour que la trouée ne soit pas forcément apparente. Ça dépend aussi des espèces. Les résineux, c'est un peu plus compliqué, mais avec les feuillus, c'est assez simple, c'est qu'à 10 mètres ils arrivent à faire une voûte. Vous êtes plus spécialiste que moi si ça n'est pas tout à fait le cas, mais ils arrivent quasi à faire une voûte. Si on combine les mesures on diminue l'impact visuel avec l'idée de la travée tout en laissant quand même les 10 mètres pour qu'on puisse intervenir.

18

Anne-Marie ODUNLAMI

Une question là-bas.

Marie-France MATHEY, adjointe au Maire de Serrigny-en-Bresse

Je voulais savoir aussi au niveau des étangs parce qu'il y en a de nombreux dans la région, allez-vous faire comme pour les forêts ?

Anne-Marie ODUNLAMI

Qui répond ? GRTgaz ?

Ludovic LECELLIER

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, on a bien identifié qu'il y avait sur la région un certain nombre d'étangs, des étangs de pêche, des étangs privés. La première chose comme tout élément naturel, on essaye de l'éviter. On évite les étangs. On va éviter de traverser un étang, ça n'est pas très intéressant pour nous.

Anne-Marie ODUNLAMI

Et si jamais vous ne pouvez pas l'éviter, qu'est-ce qui se passe ?

Ludovic LECELLIER

Dans tous les cas, on évite les étangs. Des fois, les étangs se créent au-dessus de la canalisation. Sur notre canalisation existante, sur la terre de Bourgogne, c'est le cas. Il y a des étangs qui ont été créés au-dessus de la canalisation.

19

Michel VION, Thurey

Vous passez (sinon les phrases ci-dessous n'ont pas de sens) en plein dans un étang à Diconne chez Monsieur Pichery.

Anne-Marie ODUNLAMI

GRTgaz ?

Ludovic LECELLIER

Je n'étais pas né. Aujourd'hui, on ne le fera pas dans tous les cas.

Anne-Marie ODUNLAMI

Ça, c'était le passé.

Ludovic LECELLIER

Exactement.

Anne-Marie ODUNLAMI

D'autres questions ?

Arzhel LE BON, particulier

Je suis simple particulier. Juste une question très simple. Lorsque vous traversez une route, combien de temps dure l'immobilisation ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

Evidemment, on en parle d'abord avec le gestionnaire de la route. Cette route appartient à quelqu'un, on ne fait pas de travaux sans lui dire. Après, c'est lui qui nous fixe un certain nombre de choses. Si c'est une très grande route, on passe dessous la route par un tunnel ou des techniques différentes, mais on n'ouvre même pas la route. Si c'est une voie communale peu fréquentée, peut-être qu'on peut couper un certain temps cette petite route. Sinon, on procède par demi-route et puis on met un alternant en place. Ça va du chemin communal jusqu'à la départementale. Il n'est pas envisagé de la couper. Les petites départementales peuvent être à circulation alternée. Une circulation alternée peut être mise en place. On procède par demi-tronçon. C'est ce qu'on appelle, vous avez raison et c'est une question intéressante, des points particuliers. Elles ne sont pas traitées comme les photos qu'on vous a montrées, c'est-à-dire posées à l'avancement, on saute ces secteurs-là et on procède point par point. C'est comme pour une canalisation d'eau si vous voulez. Si la route est très grande, on ne peut pas la couper. On passe en dessous. Si on peut couper la route, on procède par circulation alternée. Nous demandons l'autorisation évidemment. C'est fixé par une convention, voire un arrêté dans certains cas et on s'engage à respecter évidemment cet arrêté puisque là on impose aux entreprises à cet endroit-là le processus qu'il faudra mettre en place pour gérer la circulation.

Anne-Marie ODUNLAMI

Question suivante ?

Daniel RATTE, Maire de Ciel

Vous avez dit dans votre présentation, par deux fois, que le projet n'était pas certain. Le coût est de 600 millions d'euros. Je voudrais que vous m'aidiez à réfléchir par quoi ça peut être remplacé si ça ne se fait pas. Aujourd'hui, les méthaniers descendent de la Russie jusqu'à Strasbourg, tout ce qui transporte le gaz par le Rhin. Qu'est-ce qui pourrait remplacer si ça ne se faisait pas ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

Je vais peut-être demander qu'on affiche la carte si vous me le permettez, comme ça, on va détailler un peu. D'abord, tout ce qui est gaz russe arrive par gazoduc enterré. Il n'y a pas à notre connaissance de péniche qui transporte du gaz naturel. Ce sont de très gros bateaux qui traversent les océans. Il faut qu'on demande à la Commission de régulation de l'énergie ; parce que les 600 millions d'euros, on va nous autoriser à les investir, sauf qu'ils vont se répercuter sur le tarif de gaz naturel. Vous allez retrouver dans votre facture une toute petite partie, ça devrait faire moins de 8 euros par an pour une facture de 1 500 euros. Ce n'est pas gigantesque, voire 5 euros. Simplement, il faut qu'on démontre à la Commission de Régulation de l'Energie que c'est la moins mauvaise solution pour faire converger les prix des deux gaz.

En gros : au nord, le gaz est à 28 actuellement et au sud, il est à 30 ou à 32. C'est à peu près l'ordre de grandeur. 600 millions d'euros, ça ne se décide pas comme ça, il faudra qu'on soit autorisé par la Commission de Régulation de l'Energie. Ce n'est pas évident. Ça semble pouvoir se faire. Je pense que ce projet sera légèrement plus cher, on avait démarré à 600 millions d'euros, mais vous savez bien que ça se termine à 650. Vu tout ce que vous nous demandez, on sera obligé de renchérir le projet. Blague mise à part, c'est prévu. On aura un coût qui dérivera forcément entre des études initiales à la louche et puis un zoom, les traversées de routes point par point. Il y a un certain nombre de traversées assez compliquées. Honnêtement, effectivement, Val de Saône, d'après ce qu'on sait, a de bonnes chances de se faire.

Le projet qui a peut-être peu de chance de se faire ou en tout cas qui sera reporté, c'est Arc Lyonnais. Parce qu'Arc Lyonnais est plutôt lié au sens sud nord et là, il n'y a pas beaucoup de gaz qui arrive à Fos actuellement puisque le gaz qui est sur méthanier part plutôt au Japon parce que le Japon a besoin de gaz pour produire son électricité. Il n'a plus de centrale nucléaire depuis Fukushima. Le gaz aux Etats-Unis est à 3 pour faire simple. En France, il est à 6. Ce sont des ordres de grandeur. Il est à 18 au Japon. Le gaz part vite au Japon actuellement sauf ce qui est contractualisé en France. 10 % de l'approvisionnement français arrive quand même à Fos. Mais l'autre gaz part au Japon. Je ne sais pas si j'ai été clair. Il y a assez peu de chance actuellement qu'Arc Lyonnais se fasse.

Même si Eridan est un peu plus avancé sur la partie sud, il sera peut-être remplacé par des investissements dans le secteur sud-ouest qui permettront peut-être de descendre par une autre voie de gaz parce qu'on manque de gaz dans le sud de toute façon. Là, vous verrez, de toute façon la décision sera publique. La Commission de Régulation de l'Energie fait des études actuellement, elle va rendre publique ses études. C'est sur le site cre.fr et ce n'est pas d'un accès très facile ou très simple puisque c'est de la technique gazière, mais je pense que vous verrez assez vite le mouvement s'enclencher et on saura sans doute un peu avant juin 2014. Ça, c'est notre décision à nous GRTgaz, notre Comité des Investissements. Mais sans doute à l'issue de ces débats publics, puis peut-être au mois de mars ou d'avril, la Commission de régulation de l'énergie sera amenée à prendre sa position. Je vous laisse compléter.

Jean-Yves OLLIVIER

Sur ce sujet de la justification des ouvrages, je vous disais tout à l'heure que la réunion de Lyon avait été consacrée principalement à cette approche et qu'il y a en particulier des experts de la Commission de Régulation de l'Énergie qui sont cette fois-ci rentrés dans des détails approfondis pour expliquer dans le contexte gazier international, européen et national, comment justement résoudre les problèmes actuels. Je vous renvoie pour information en tout cas sur cette vidéo.

Anne-Marie ODUNLAMI

Nous continuons par d'autres questions. Vous avez épuisé toutes les questions que vous aviez avant d'arriver à cette séance. Je n'en suis pas certaine. Je vois quelques échanges entre vous. Il doit bien y avoir quelques questions qui ne s'expriment pas.

Jean-Yves OLLIVIER

Vous avez peu abordé les questions d'environnement, de pêche et autres. C'est peut-être l'occasion d'approfondir justement des questions qui vous préoccupent ou qui vous préoccuperont un jour sur ces problèmes-là. N'hésitez pas.

Ecoutez, s'il n'y a plus de questions, je vous propose de lever la séance. Je vous rappelle que si vous avez des questions dans les prochaines semaines, vous pouvez toujours les poser à la CPDP sur le site internet ou même à la sortie. Vous avez des petits bulletins qui permettent de formaliser une question. La CPDP veille à ce que réponse soit donnée par le maître d'ouvrage dans des délais de quelques jours. Je vous rappelle également que vous avez encore, dans le secteur, quelques réunions, en particulier à Louhans dans les prochaines semaines. Enfin, dernier point, nous vous invitons à un rafraîchissement à la sortie. Nous avons pris des photos pour nourrir nos différents documents de communication et d'information. Si vous aviez des objections à figurer sur des photos, faites-le nous savoir pour que nous prenions toutes les dispositions nécessaires au titre du droit à l'image. Je vous remercie.